

REPUBLIQUE FRANCAISE



COMMUNE de LAURENS

DOSSIER : N° PC 034 130 24 H0015
Lié à l'AT 034 130 24 H0002
Déposé le : 25/09/2024
Dépôt affiché le : 28/10/2024
Complété le : 30/09, 15/10, 16/10 et le 17/12/2024
Demandeur : Monsieur PORTAL Olivier
Nature des travaux: Construction d'un hangar commercial et de locaux artisanaux.
Sur un terrain sis à : 4 RD 909 à LAURENS (34480)
Référence(s) cadastrale(s) : 34130 A 1220

Monsieur PORTAL Olivier
203 Rue de la procession
34480 ST GENIES DE FONTEDIT

OBJET : Retrait avant décision d'un(e) Permis de construire,
REF. : Notre lettre vous notifiant nos délais d'instruction en date du : 14/10/2024
Votre demande du 16/01/2025

Monsieur,

Vous avez déposé par voie électronique au Service Urbanisme de la Ville de LAURENS une demande de retrait concernant le dossier numéro **PC 034 130 24 H0015** qui est à l'heure actuelle en cours d'instruction dans mes services.

J'ai pris bonne note de cette décision et vous fais connaître que votre dossier a été déclaré sans suite.

Par conséquent, je classe également sans suite l'autorisation de travaux **l'AT 034 130 24 H0002** liée au projet.

La lettre de notification des délais d'instruction, citée en référence, fixant la date limite avant laquelle une décision devait vous être notifiée devient désormais sans objet.

Je conserve cependant pour mes archives un exemplaire de ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

LAURENS, le 29/01/2025
L'adjoint délégué à l'urbanisme,
Jacques ROMERO



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.421-2-4 du Code de l'Urbanisme.